



Protection du climat et loi sur le CO₂

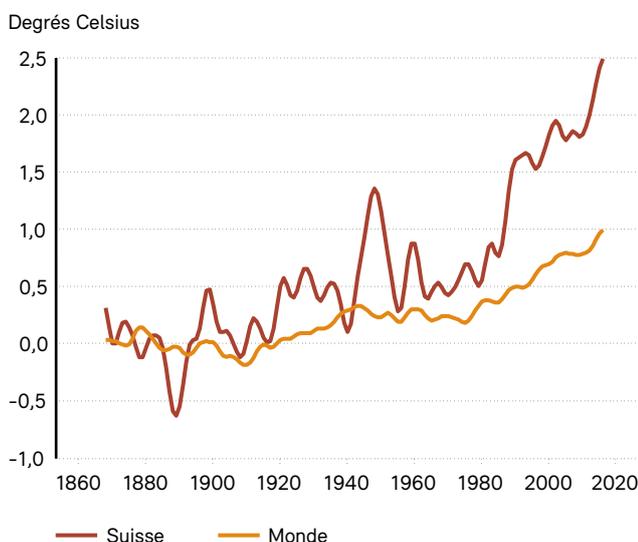
- > En sa qualité de pays alpin, la Suisse est particulièrement touchée par les changements climatiques, puisque le pays se réchauffe deux fois plus que la moyenne mondiale.
- > Les changements climatiques entraînent une multiplication des vagues de chaleur et des sécheresses et augmentent les risques d'inondations, de glissements de terrain et d'autres dangers naturels, ce qui menace la population, endommage les habitations, les voies de chemin de fer et les routes et nuit à l'équilibre naturel tant au niveau de la faune que de la flore.
- > La loi sur le CO₂ révisée vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à renforcer la protection du climat.
- > Les investissements dans la protection du climat sont rentables et créent des emplois d'avenir. En effet, des changements climatiques non maîtrisés se traduiront par des coûts importants pour la Suisse.

La Suisse est particulièrement affectée par les changements climatiques. Depuis 1864, la température moyenne y a progressé de quelque 2 °C, soit deux fois plus qu'à l'échelle du globe. Les changements climatiques entraînent une multiplication des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse, une intensification des pré-

cipitations ainsi qu'une augmentation des crues et des glissements de terrain. Ils affectent également la diversité végétale et faunistique¹.

Augmentation de la température moyenne en Suisse et dans le monde

Écart par rapport aux températures moyennes des années 1871–1900



Les courbes représentent des températures moyennes sur des périodes de 10 ans.

Source : Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse

Les glaciers suisses sont particulièrement touchés par les changements climatiques : leur fonte s'est accélérée ces dernières années. Depuis 2010, ils ont ainsi perdu 2 % de leur masse chaque année. La température des lacs et cours d'eau augmente, ce qui nuit aux organismes qui les peuplent, comme l'a montré la forte mortalité piscicole enregistrée pendant les canicules de 2003, 2015 et 2018. Les plantes réagissent elles aussi à l'élévation des températures. Elles bourgeonnent notamment de plus en plus tôt, à l'image des cerisiers, se voyant ainsi toujours plus exposées aux gels tardifs.

Les crues locales se multiplient du fait de l'augmentation des pluies abondantes et des hivers plus doux, qui voient l'eau remplacer la neige. Les rivières, les ruisseaux et les lacs débordent de plus en plus fréquemment, et la pluie ruisselle sur les terrains ouverts lorsque les sols ne sont pas en mesure de l'absorber assez rapidement. La fonte des glaciers et du pergélisol renforce en outre les risques de laves torrentielles ou de glissements de terrain, susceptibles d'endommager des routes, des voies de chemin de fer ou des habitations.

Sans oublier les vagues de chaleur, plus longues, plus fréquentes et plus intenses, qui nuisent à la santé humaine, par exemple en entraînant une augmentation du

nombre d'admissions aux urgences pour cause de déshydratation ou de dégradation de la fonction cardiaque ou pulmonaire².

Réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la loi sur le CO₂

Ce sont les émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables de la hausse observée des températures. Il convient donc de les réduire à l'échelle planétaire. La Suisse entend bien contribuer à l'effort commun et renforcer la protection du climat. En 2019, le Conseil fédéral a fixé comme objectif la réduction à zéro net des émissions de gaz à effet de serre nuisibles au climat d'ici à 2050³. À l'automne 2020, le Parlement a adopté la loi sur le CO₂ révisée, laquelle fixe des objectifs et mesures jusqu'en 2030.

Avec la loi sur le CO₂ révisée, la Suisse fait un grand pas en matière de protection du climat.

- Elle entend réduire, d'ici à 2030, ses émissions au moins de moitié par rapport au niveau de 1990. Au moins trois quarts de cette diminution doivent être obtenus par le biais de mesures en Suisse, et le quart restant à l'étranger.
 - Pour parvenir à atteindre ces objectifs, la loi sur le CO₂ mise sur une combinaison d'incitations financières, d'investissements et de nouvelles technologies qui a fait ses preuves (voir la fiche d'information « Les principales mesures de la loi sur le CO₂ révisée »).
 - La taxe sur le CO₂ existante est complétée par une taxe sur les billets d'avion (voir la fiche d'information « Taxe sur le CO₂ et taxe sur les billets d'avion »).
 - Les filières d'encouragement existantes, par exemple le Programme Bâtiments ou le fonds de technologie, seront rassemblées au sein du Fonds pour le climat (voir la fiche d'information « Fonds pour le climat : investir dans l'avenir »).
 - La compensation du CO₂ par les importateurs de carburants est maintenue et renforcée. Quiconque importe de l'essence ou du diesel est tenu de compenser une partie des émissions de CO₂ issues de ces carburants au moyen de mesures de protection du climat (voir la fiche d'information « Compensation des émissions de CO₂ »).
- S'agissant de la mobilité, la loi veille à ce que des véhicules plus efficaces soient mis sur le marché (voir la fiche d'information « Bâtiments et mobilité »).
 - Les émissions seront également réduites dans le secteur du bâtiment (voir la fiche d'information « Bâtiments et mobilité »).
 - Les mesures inscrites dans la loi sur le CO₂ sont équitables et sociales (voir la fiche d'information « Coût de la loi sur le CO₂ révisée pour une famille moyenne »).
 - Avec l'objectif d'émission fixé dans la loi sur le CO₂, la Suisse ne fait pas cavalier seul ; d'autres États ont pris une décision similaire (voir la fiche d'information « La politique climatique suisse dans le contexte international »).

La lutte contre les changements climatiques à l'échelle planétaire est une tâche incombant à tous les États. Au total, 189 pays, dont la Suisse, ainsi que l'UE ont ratifié l'Accord de Paris et se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. En tant que pays financièrement solide avec une très grande empreinte gaz à effet de serre⁴, la Suisse se doit de contribuer à cet effort.

Protéger le climat coûte moins cher que des changements climatiques non maîtrisés

Toute nouvelle hausse des températures étant susceptible de modifier le système climatique de manière durable et irréversible, des changements climatiques non maîtrisés engendreront à moyen et long termes des coûts importants et nettement supérieurs à ceux des mesures destinées à le protéger.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime ainsi que, s'ils ne sont pas freinés, les changements climatiques pourraient d'ici la fin du siècle se traduire par des pertes économiques allant jusqu'à 10 % du PIB dans ses États membres⁵. Ces estimations peuvent être extrapolées pour la Suisse. Dès le milieu de ce siècle, les changements climatiques, s'ils ne sont pas maîtrisés, pourraient dès lors engendrer des coûts pour la Suisse correspondant à 4 % de son PIB.

L'agriculture, qui souffre déjà des conséquences d'événements climatiques extrêmes, serait fortement impactée, comme l'a montré l'été caniculaire de 2003, au cours duquel elle a essuyé des pertes économiques s'élevant à 500 millions de francs⁶. En comparaison, les investissements dans la protection du climat sont bien moins onéreux, puisque le coût des mesures nécessaires à une limitation du réchauffement à 2°C représente environ 1 % du PIB⁷. Plus le réchauffement climatique sera freiné rapidement, moins les coûts y afférents seront importants.

La Suisse a donc tout intérêt à prendre dès à présent des mesures efficaces de protection du climat.

Que se passera-t-il en cas de refus de la loi sur le CO₂ ?

Si la loi sur le CO₂ révisée est rejetée, la Suisse ne sera pas en mesure de réduire efficacement ses émissions de CO₂ et ne parviendra pas à atteindre son objectif clima-

tique : en effet, l'actuelle loi sur le CO₂ n'y suffira pas. Sans une taxe sur les billets d'avion, les moyens supplémentaires à disposition pour des investissements respectueux du climat dans les bâtiments, les stations de recharge et les bus électriques ainsi que les nouvelles technologies seront plus faibles. Dès lors, la Suisse prendra du retard en matière de protection du climat.

Notes de bas de page

- 1 National Centre for Climate Services, 2018: CH2018 – Climate Scenarios for Switzerland, Technical Report, National Centre for Climate Services, 271 S.
- 2 OFEV et al., 2020 : Changements climatiques en Suisse. Indicateurs des causes, des effets et des mesures. État de l'environnement n° 2013 : 109 p.
- 3 Le 28 août 2019, le Conseil fédéral a précisé cet objectif de réduction et décidé que, d'ici à 2050, la Suisse ne devrait plus rejeter dans l'atmosphère davantage de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber. Le niveau de zéro émission nette devra donc être atteint d'ici à cette échéance.
- 4 L'empreinte gaz à effet de serre comprend également les émissions de gaz à effet de serre générées à l'étranger par le biais de marchandises et de services importés par la Suisse.
- 5 OCDE, 2015 :The Economic Consequences of Climate Change, OECD Publishing, Paris.
- 6 www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-58157.html
- 7 Stern Nicholas, 2006: The Stern Review on the Economics of Climate Change, HM. Treasury, London.